

Conseil syndical

19 septembre 2016 - Sézanne

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)
Madame Dany-Cécile CARTON
Madame Marité LECOUTURIER
Monsieur Gérard AMON
Monsieur Pierre ANCELIN
Monsieur James AUTREAU
Monsieur Roland BOULARD
Monsieur Bernard CHAMPION
Monsieur Michel DAUTEUIL
Monsieur Etienne DHUICQ
Monsieur Frédéric ESPINASSE
Monsieur Sacha HEWAK
Monsieur Michel JACOB
Monsieur Cyril LAURENT
Monsieur Bruno LEGRAND
Monsieur Jean-Louis LEROY
Monsieur Michel LIEGEOIS

Assistaient également :

Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Jean-François QUINCHE
Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays)
Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)

Ordre du jour :

- Election du Vice-président « Habitat et cadre de vie »
- Adoption du règlement intérieur
- Frais de déplacements
- Action sociale
- Médecine préventive
- Assurance chômage
- Dématérialisation
- Remboursement de frais
- Demande de subvention : ingénierie LEADER 2016
- Projet de territoire
- Contrat de ruralité
- Dossiers en cours (LEADER, OPAH, GPEC)
- Modalités FISAC
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Modifications statutaires
- Questions diverses

Date de convocation : 09 septembre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 26 septembre 2016

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du Pays de Brie et Champagne.

Election du Vice-président « Habitat et cadre de vie » :

Roland BOULARD est élu à l'unanimité à cette fonction. Il aura notamment en charge la mise en place de la phase opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui doit débiter en 2017.

Règlement Intérieur :

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur. Il sera applicable dès sa transmission au contrôle de légalité. C'est ce document qui fixe notamment les modalités de fonctionnement du Conseil de Développement Territorial. Le document est disponible auprès des services du Pays.

Fonction publique :

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant le remboursement des frais de missions pour les élus et agents du PETR. Elle reprend pour l'essentiel les barèmes fixés par arrêté ministériel. La délibération est consultable auprès des services du Pays.

Au regard de l'obligation de mettre en place une action sociale pour les agents du PETR et après étude des différentes possibilités, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2016.

Concernant le service de médecine préventive, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'adhérer au service proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne.

Le Conseil décide également d'adhérer au régime d'assurance chômage pour le personnel contractuel afin de ne plus s'auto-assurer.

Finances Locales

Afin de simplifier les échanges avec la préfecture et la trésorerie, le Conseil syndical décide à l'unanimité de passer en dématérialisation totale. Pour cela, il retient comme tiers de télétransmission la Société Publique Locale Xdémat, et décide donc d'en devenir actionnaire, ce qui se traduira par l'achat d'une action en 2017 et la signature d'une convention de prestation intégrée.

La délibération fixant les barèmes de remboursements de frais de mission ne s'appliquant qu'après le 19 septembre, le Conseil syndical délibère favorablement au remboursement des frais de mission engagés par les agents du PETR entre le 1^{er} mai et le 19 septembre, dans les mêmes conditions que la délibération.

Le Conseil syndical valide également à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER pour l'ingénierie 2016. Un montant de 24 160 € est demandé pour une dépense de 30 200 € conformément aux dépenses inscrites dans le budget principal du PETR.

Aménagement du territoire

Le Président et l'équipe du Pays présentent l'état d'avancement des travaux actuellement menés. Les informations sont disponibles auprès des services du Pays. Les débats sont consignés au procès-verbal mais ces sujets n'ont pas fait l'objet de délibérations.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le Conseil syndical, à l'unanimité propose au Préfet de la Marne le territoire du Pays comme échelle d'élaboration d'un SCoT dont le PETR sera la structure porteuse.

Modifications statutaires :

Les modifications sont repoussées au prochain conseil afin d'être affinées.

Patrice VALENTIN,
Président

